

VŒU RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA PORTE DE LA VILLETTE

Déposé par les élu·e·s du groupe Écologistes et citoyens du 19^e

Considérant la nécessité d'engager d'ici la fin de la mandature les travaux annoncés de réfection de voirie et de végétalisation de l'avenue de la Porte de la Villette et du rond-point Auguste Baron ;

Considérant que la pacification du rond-point Auguste Baron et de l'avenue Porte de la Villette est attendue et annoncée de longue date, et que ce secteur n'a pas fait l'objet d'action de transformation depuis de nombreuses années ;

Considérant que des études ont déjà été menées pour définir un avant-projet, et qu'à ce titre des frais ont déjà été engagés et des lignes de crédits dégagées ;

Considérant que le besoin d'intervenir sur ce secteur est d'autant plus urgent que celui-ci est marqué par des dysfonctionnements persistants, liés pour partie à la place prépondérante de la voiture qui entraîne nuisances et insécurités ;

Considérant qu'un réaménagement permettra non seulement de pacifier la circulation et de sécuriser les traversées piétonnes, mais aussi de renforcer les mobilités actives conformément aux objectifs du futur Plan Climat de la Ville de Paris ;

Considérant que la transformation de cet espace contribuera également à la végétalisation du quartier, participant ainsi de la lutte contre les îlots de chaleur, et de l'amélioration du cadre de vie des riverains ;

Considérant que reporter ce chantier reviendrait à repousser à une date indéterminée une transformation pourtant cruciale pour ce secteur ;

Considérant que le manque d'investissement dans ce quartier depuis bien plus de dix ans, renforce chez les habitants un sentiment d'abandon de la part des pouvoirs publics

Considérant que les habitants et usagers du quartier de la Porte de la Villette méritent de bénéficier d'un aménagement urbain de qualité, à la hauteur des engagements de la Ville de Paris en matière d'inclusivité, de sécurité, et de qualité de vie ;

Considérant que la Ville d'Aubervilliers a entrepris des travaux de transformation de la D932 qui débouche sur la Porte de Villette, notamment pour créer un aménagement cyclable protégé ;

Considérant que le réaménagement de la voirie ne préjuge pas des futurs projets d'envergure pour la Porte de la Villette, mais qu'il constitue une étape indispensable pour la pacification du quartier ;

Considérant que ce chantier de réaménagement de la porte de la Villette et de sécurisation des circulation piétonnes et cyclables est attendu depuis des années par les habitants de Pantin, d'Aubervilliers et du 19^e.

Sur proposition des élu·e·s du groupe Écologistes et Citoyens, le Conseil du 19^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- S'engage à maintenir et lancer dans les plus brefs délais les travaux de réaménagement de l'avenue de la Porte de la Villette et du rond-point Auguste Baron ;
- Respecte les objectifs du projet en termes de réduction de la place de la voiture, de développement des mobilités actives, et de végétalisation.